



LÀ

**où votre voix
compte**

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle générale et extraordinaire

En mode virtuel

Promutuel Alta, société mutuelle d'assurance générale, ci-après la « Société », convoque ses membres à son assemblée annuelle générale et extraordinaire qui se tiendra le :

JEUDI 9 AVRIL 2026, À 17 H 30

VIA LA PLATEFORME ICASTPRO DE DIGICAST

INSCRIPTION

Pour participer virtuellement à l'assemblée générale annuelle, les membres doivent s'inscrire au plus tard le 6 avril 2026, à 16 h, en remplissant le formulaire d'inscription suivant : [Inscription à l'assemblée annuelle générale et extraordinaire de Promutuel Assurance Alta – Remplir le formulaire.](#)

ASSEMBLÉE ANNUELLE GÉNÉRALE ET EXTRAORDINAIRE

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les membres du conseil d'administration, adopter des modifications au Règlement intérieur spécifique de la Société et poser des questions. Le Règlement 2026-1 – modifiant le Règlement N° 1 (2025) – Règlement intérieur spécifique est proposé afin de réduire le nombre d'administrateurs de 12 à 11.

La [résolution spéciale](#) et le [Règlement proposé](#) sont disponibles dans tous les points de service de la Société ainsi que sur le [site Web](#) de la Société.

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège 3 – Secteur ouvert – Abitibi-Témiscamingue – Karène Richer

Siège 4 – Secteur Rouyn-Noranda – Jean Cotten

Siège 8 – Secteur Vaudreuil-Soulanges – Luc Gagnon

Siège 11 – Secteur Vaudreuil-Soulanges – Natasha Sivret

Tout membre désirant occuper un siège du conseil d'administration doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 30 mars 2026, à 16 h, un bulletin de mise en candidature, des déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi doit être fait à l'adresse kathy.belanger@promutuel.ca où le membre peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature ci-dessus. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de ce délai.

En conformité avec le *Règlement N° 1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse kathy.belanger@promutuel.ca, au plus tard le 7 avril 2026, à 17 h 30, un formulaire de procuration dûment rempli. Tout membre peut demander à recevoir ce formulaire en écrivant à cette même adresse. Toute personne morale doit joindre, au formulaire de procuration, une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant sa représentante ou son représentant. Une personne désignée ne peut représenter qu'un seul membre.

KATHY BÉLANGER

Secrétaire du conseil d'administration
Diffusé le 26 février 2026

PROMUTUEL
ASSURANCE

ALTA